



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2017

Membres afférents au Conseil Municipal : **15** - En exercice : **14** - Présents : **12**  
- Absents : David LAMANDE, pouvoir à Samuel BAUDOIN, François VILLIEN - pouvoir à Michel GILES  
- Secrétaire de séance : Irène MAURIN - Président de séance : Michel GILES, Maire

### **Ouverture de la séance à 18 h 30**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent :

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 JUILLET 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

## **I. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE :**

### **1.2 INTERCOMMUNALITÉ**

Des réunions à prévoir :

Prochaine réunion du bureau le 5 septembre

Prochain conseil communautaire le 26 septembre

### **1.3 URBANISME**

Des dossiers sont en cours d'étude :

- Une DP pour une piscine a été acceptée
- Une demande est en cours pour branchement d'assainissement sur l'extension d'une maison
- Une réunion a eu lieu avec les personnes de la CCVD suite à la découverte d'une conduite d'eau pluviale sur le terrain actuel car le propriétaire souhaite poursuivre ses travaux.
- Une rencontre aura lieu entre le représentant des propriétaires du lotissement Chante-bise et la mairie pour une demande de prise en charge par la mairie des parties communes du lotissement.

### **1.4 PLU**

Bernard BON présente les observations recueillies au cours de l'enquête publique, les réponses apportées par la mairie, et les conclusions du commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité les conclusions du commissaire enquêteur.

Monsieur PROTSENKO a été reçu en mairie. Il doit terminer le rapport pour le 15 septembre. Le calendrier devrait donc être respecté avec les dates suivantes : 15 septembre – envoi des documents modifiés aux Personnes Publiques Associées (PPA), 2 octobre – réunion avec les PPA, 19 octobre – présentation du projet au conseil municipal et enfin 14 novembre – présentation du projet au conseil communautaire pour approbation.

### **1.5 PERSONNEL**

- Suite à l'appel à candidature paru dans la Presse pour le remplacement de l'agent en disponibilité, 3 candidatures ont été reçues en mairie afin d'assurer l'entretien et l'accompagnement des enfants dans le bus. Ces candidatures seront étudiées par la commission du personnel. La personne sera embauchée à partir du 18 septembre 2017. Jusqu'à cette date les conseillers municipaux se relaieront pour assurer l'accompagnement des enfants dans le bus.
- Nous apprenons la démission de Emma CELLIER du périscolaire. Elle quittera ses fonctions à compter du 30 octobre 2017.

### **1.6 ADMINISTRATION GENERALE**

- La commune a trouvé un accord sur le prix de 1 000 euros avec la propriétaire du terrain des Sources de Saint Jean. Le géomètre doit procéder au bornage.  
↳ **Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce favorable pour l'achat de ce terrain à ce prix, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.**
- Il est souligné que le 3 octobre prochain interviendra sur la commune une modification de la fréquence de la TNT. Ceci concerne uniquement les personnes qui ont une « antenne râteau ».

## **II. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT**

### **2.1 VIE SCOLAIRE**

↳ **Le conseil municipal à l'unanimité approuve le règlement intérieur du périscolaire.**

- Dès la rentrée, il sera fait un recensement des enfants scolarisés sur le RPI (Puy-Saint-Martin/Roynac);
- Une visite de pré rentrée est prévue à l'école afin de faire le point sur les éventuelles difficultés.
- Le maire sera présent à l'école le jour de la rentrée des classes

### **2.2 SOLIDARITÉ**

Un système d'aide exceptionnelle sera instauré à la rentrée afin d'aider les familles pour le paiement des cotisations de l'école de musique. Les familles seront reçues par Irène Maurin qui évaluera en commission CCAS l'opportunité d'aider ou pas les familles qui en feront la demande. Le conseil approuve ce nouveau dispositif.

## **III. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE :**

### **3.1 TRAVAUX**

- Le lancement des travaux de la déviation aura lieu le 15 septembre à 10h30 sur site (intersection Chemin du Petit Pré et Chemin des Jardins). Le début des travaux est prévu le 18 septembre. Pendant cette période, l'entreprise BERTHOULY T.P sera installée sur le terrain actuel des chasseurs. Ces derniers sont informés.
- Concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), un inventaire des poteaux d'incendie et un plan d'action devront être réalisés avant la fin de l'année.
- Fibre optique : Un emplacement pour un local technique de 20 m2 nous a été demandé par l'entreprise ECOPLAN qui va gérer l'installation de la fibre optique sur la commune. Quelques emplacements sont identifiés : devant la station d'épuration, le petit terrain du rond-point route de sur Roynac, Chantecaille à proximité des poubelles ou derrière le CLSH, à côté du transformateur route de Charols.
- Le diagnostic de mise en sûreté du village a été présenté à quelques membres du Conseil Municipal le 26 juillet dernier. Le Conseil devra prochainement se prononcer sur le projet dans sa totalité ou sur une partie du projet. Une présentation sera faite à l'ensemble du Conseil.
- Le camion volé doit être remplacé. Un groupe de conseillers étudiera les différentes possibilités : achat, location, location/vente, et proposera au conseil une décision.
- Le projet de rénovation des appartements situés au-dessus de l'école avance. Il sera présenté au prochain conseil municipal. La consultation des entreprises pourra se faire dans le courant du mois de novembre 2017.
- un rendez-vous avec l'entreprise « Orange » a eu lieu pour les difficultés de fonctionnement d'internet à la Maison des Lettres. Une solution doit être trouvée prochainement.

### **3.2 ASSAINISSEMENT**

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 21 juillet 2017. 3 offres ont été faites par 3 entreprises différentes. Ceci concerne les travaux rue des Redis et rue Jules Ferry. L'entreprise SORODI de Cléon d'Andran a été retenue pour un prix de 95 547.50 € HT. Cette somme est en dessous de ce que nous avons budgétisé. La dépense sera donc honorée sans emprunt.

↳ **Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Le Maire à signer le marché ainsi que tous les actes nécessaires.**

## **IV. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION :**

### **4.1 VIE ASSOCIATIVE**

- Préparation du forum des associations : Il débutera à 10 h et se terminera à 12 h.
- Nous avons répondu à l'appel à projet de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT) qui propose des subventions pour une série d'actions. Nous en avons sélectionné 2 : Un projet d'initiation à l'informatique pour enfant (en collaboration avec le périscolaire) et pour personnes âgées et l'installation d'une porte d'accès sécurisée.

#### **4.2 TOURISME**

- Denis PERRIN fait un compte rendu du CODIR de l'office de tourisme. La prochaine réunion portera sur l'aspect numérique.
- Nous avons reçu 7 candidatures pour le projet du Chastelas. Elles seront étudiées en mairie prochainement.

#### **4.3 COMMUNICATION**

- Le prochain Café Citoyen aura lieu le 9 septembre à 17 h.
- Le Puy-Saint-Martino N° 78 sera édité en octobre. Les articles doivent donc nous parvenir d'ici le 30 septembre.
- La prochaine réunion publique aura lieu le 13 octobre.

### **V. FINANCES ET ENERGIE :**

#### **5.1 FINANCES**

- Modification des tarifs de la Salle des fêtes

Les locaux, SDF et Préfa, peuvent désormais être utilisés par les associations dont le siège social est extérieur à Puy-Saint-Martin pour leurs activités régulières et programmées après acceptation par la commission municipale de la vie associative.

Ces occupations sont alors payantes au tarif de 50 € par mois pour une heure hebdomadaire d'activité régulière et programmée.

↳ ***Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces nouveaux tarifs.***

- Une demande de subvention de 300 euros a été formulée par l'association des Minos de Chevrière.

↳ ***Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder cette somme aux Minos de Chevrière.***

### **VI. QUESTIONS DIVERSES :**

***La séance est levée à 20 h 25***

<b>Prochain conseil municipal, le jeudi 28 septembre à 18 h 30</b>
--